5.institutions et vie politique

5.5 Délégation de signature

N°739-2022

ARRETE DU PRESIDENT

Portant délégation de signature à M. ROUSSEL Vincent en qualité de Directeur du pôle animation et vie sociale

Le Président de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU la délibération n° 61-2020 portant élection du Président ;

VU l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessite d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

CONSIDERANT l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

CONSIDERANT l'absence du délégataire habituel et la nécessité de ne pas impacter la continuité des services

CONSIDERANT la position occupée par M. ROUSSEL Vincent en tant que directeur du pôle animation et vie sociale, responsable en cette qualité d'un service communal

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent ROUSSEL, Directeur du pôle animation et vie sociale, sous l'autorité du Maire pour :

- La signature des bons de commande dans la limite d'un montant de 10 000 €
- Le visa des bons de commande d'un montant supérieur à 10 000 € avant leur transmission à l'autorité signataire

Article 2 : La présente délégation est consentie jusqu'au 15 septembre 2022. Elle pourra être retirée avant ce terme.

Article 3 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à :

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220718-739-AI
Date de télétransmission : 18/07/2022
Date de réception préfecture : 18/07/2022

- Monsieur le comptable public pour sa parfaite information
- Monsieur Vincent ROUSSEL, titulaire de la présente délégation

PONT-AUDEMER, le 18 juillet2022

Le Président

Qui certifie que le présent arrêté a été

Adressé à la Préfecture d'Evreux

Michel LEROUX

CDC - PONT AUDEMER VAL DE RISLE

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220718-739-AI
Date de télétransmission : 18/07/2022
Date de réception préfecture : 18/07/2022